

18 juillet 2007
Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour
de la quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée
au désarmement, y compris la création éventuelle
d'un comité préparatoire**

Première session, 25-29 juin 2007, New York

**Quelques réflexions et questions émanant
du Président**

**Groupe de travail à composition non limitée
chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour
de la quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,
y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire**

Note d'avertissement : Le présent document **n'a pas vocation** à proposer un début de texte. Il s'agit simplement de susciter une réflexion et un débat sur une question qui fait l'objet de divergences profondes entre les États Membres (à commencer par la nécessité de convoquer une quatrième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et par sa faisabilité d'un point de vue politique). Il va sans dire que les idées qui sont ici avancées sont sujettes à débat.

- La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978, a produit un document final remarquable¹, qui réaffirme les principes universels (dont certains trouvent leur origine dans le Pacte de la Société des Nations) et énonce plusieurs objectifs qui demeurent valables aujourd'hui. Par ailleurs, des objectifs importants envisagés dans cet instrument ont été réalisés².
- La résolution S-10/2, qui a été adoptée par consensus, est un instrument politiquement contraignant. Si nous voulons qu'elle demeure pertinente

¹ Résolution S-10/2.

² La Convention sur certaines armes classiques, le Traité sur les forces classiques en Europe, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.



– en tant que programme d’action politique – à l’aube du XXI^e siècle, nous devons réaffirmer notre adhésion politique à ce texte.

- Le Document final de la première session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement traduit l’appréhension et le sens de l’urgence suscités par la guerre froide au plus fort de la crise. Si certains paramètres et phénomènes restent inchangés dans le contexte de la sécurité internationale, la situation politique en 2007 est différente. Le risque d’une confrontation nucléaire mondiale est moins vraisemblable de nos jours qu’il ne l’était en 1978.
- La situation actuelle est marquée par ses propres menaces et enjeux; une quatrième session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement devrait permettre de faire le point à cet égard sur le plan politique et pratique. En fait, nous n’avons pas besoin de convoquer une nouvelle session uniquement pour réaffirmer notre adhésion à la résolution S-10/2; une résolution de l’Assemblée générale adoptée en séance plénière suffirait pour atteindre cet objectif limité mais important.
- Pour qu’il puisse avoir un poids politique comparable, le document final qui devrait être adopté à la quatrième session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement devrait être un **vecteur de convergence pour tous** les États Membres de l’ONU. En fait, il devra faire l’objet d’un large consensus (associant tous les principaux acteurs) et enrichir, voire dépasser ce qui avait été accompli à la première session extraordinaire.
- Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire de la sécurité internationale, mais son régime juridique connaît d’intenses difficultés politiques. Le Président est convaincu que l’opposition entre désarmement nucléaire et non-prolifération nucléaire illustre une fausse dichotomie car ces deux objectifs sont en réalité l’avers et l’envers d’une même médaille.
- La Conférence d’examen de 2010 donnera la mesure du soutien politique des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Un nouvel échec obligerait à trouver des solutions politiques qu’il faudrait de préférence adopter au niveau multilatéral. L’Assemblée générale est l’organe principal de l’ONU, elle est investie de la légitimité politique et de l’autorité juridique voulues pour agir au nom de tous les États Membres.
- C’est l’Assemblée générale qui doit décider des objectifs et de l’ordre du jour d’une quatrième session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement. Le présent Groupe de travail – qui **ne** constitue **pas** une mini session extraordinaire – a pour objet de faciliter l’adoption de ces décisions. Il n’est pas parvenu à dégager un consensus en 2003; le Président est persuadé qu’il est plus risqué de répéter ce qui s’est passé en 2003 que d’essayer une nouvelle approche.
- Une quatrième session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement nécessitera une masse critique de soutien politique de la part des principaux acteurs et de l’ensemble des États Membres de l’ONU. Le Président est convaincu que l’on peut y parvenir **progressivement**. Tout nouveau progrès, même modeste, constituera un succès.

- Si nous voulons réellement renforcer l'appui politique à une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous ferions mieux d'éviter certaines pommes de discorde. S'il est vrai que des divergences subsisteront, elles ne revêtent pas toutes la même importance. On peut très bien s'attacher en premier lieu à déterminer les points de convergence, tout en reconnaissant que des divergences demeurent. (Après tout, les désaccords sont la **raison d'être** de la diplomatie).

Quelques questions à aborder lors de la première semaine

- Tout processus d'examen multilatéral amène à effectuer des analyses politiques des situations de fait (manifestations, phénomènes, institutions, politiques) et les États Membres peuvent différer et diverger sensiblement quant à leur interprétation.

Une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle nécessairement comporter un temps consacré à l'analyse?

Est-il indispensable de procéder à une telle analyse si l'on veut mettre en place un instrument non juridiquement contraignant?

Cela favoriserait-il la formation d'un consensus, qui est essentiel pour assurer le succès d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

- Si nous voulons que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement soit tournée vers l'avenir, il faudra examiner les nouvelles menaces et les nouveaux enjeux. Le désarmement ne se fait pas en vase clos; il est modelé par l'idée que l'on se fait de la sécurité et par des scénarios régionaux et mondiaux.

Quelles nouvelles menaces et quels nouveaux enjeux devraient être examinés dans le cadre d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement?

De quelle manière une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement aiderait-elle la communauté internationale à faire face à (certains de) ces dangers?

- Il faudrait réexaminer les problèmes anciens non encore résolus. La non-prolifération et le désarmement nucléaires sont les problèmes les plus pressants. Le Président estime qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devra non seulement définir la voie à suivre au niveau multilatéral mais aussi – tout simplement – tenir compte des avancées réalisées par le passé et de nos jours dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires³.

³ On peut ainsi résumer ces avancées : réduction du nombre total d'ogives nucléaires; élimination de certains types d'armes nucléaires; déclassement de systèmes d'armement nucléaire; non-remplacement de systèmes d'armement (bombardiers stratégiques); abandon de programmes nucléaires (Afrique du Sud, Jamahiriya arabe libyenne).

Comment une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourrait-elle mettre fin à la fausse dichotomie existant entre désarmement et non-prolifération?

Comment une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourrait-elle aider à poursuivre sur la voie des progrès accomplis vers le désarmement nucléaire par le passé et de nos jours?

Comment une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourrait-elle étayer les efforts concertés qui sont actuellement déployés pour s'attaquer aux problèmes qui se posent dans le contexte de la non-prolifération nucléaire (et dans certains cas, y remédier)?

- La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a permis de systématiser le **mécanisme de désarmement** et de créer des organes et des dispositifs qui existent encore aujourd'hui. Si l'on peut considérer avec raison que la plupart de ces organes nous ont bien servis, la léthargie dans laquelle sont tombés certains d'entre eux – qui résulte peut-être d'une application trop fréquente de la règle du consensus, a amené des États Membres à suggérer d'examiner leurs méthodes de travail.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle prêter une attention particulière au mécanisme de désarmement, et faire de sa modernisation et de sa démocratisation l'un de ses principaux objectifs?

Quels organes et mécanismes doivent faire l'objet d'une attention particulière?

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle poser des limites à la règle du consensus et réserver son application à des questions de fond?

- La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait encouragé la participation de la société civile et l'engagement de l'opinion publique.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait-elle mettre en place des mécanismes et des modalités visant à garantir la participation systématique de la société civile aux activités des organes de désarmement de l'ONU (comme dans d'autres organes de l'ONU)?

Quels organes seraient le mieux adaptés pour encourager la participation de la société civile?